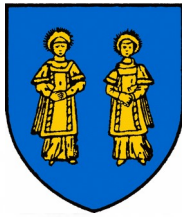


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU GERS



MAIRIE DE LAHAS

32130

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 FÉVRIER 2024

### PRÉSENCE

---

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 du mois de février à 20h30, le conseil municipal de Lahas, dûment convoqué le 5 février 2024, s'est réuni sous la présidence de Pierre DANOS, Maire.

Étaient présent-e-s : Thierry BIRAN, Yves Marie CORFA, Nicolas DESTIEUX, Gérard FAURÉ, Muriel LEBOURGEOIS, Marjorie LOPEZ-IRALA, Charlotte OUZILLEAU. José SIMORRE.

Était excusé : Florent METRA.

Marjorie LOPEZ-IRALA a été désigné secrétaire de séance.

### DÉBUT DE SÉANCE 20H40

---

### ORDRE DU JOUR

---

- Approbation rapport CLECT
- Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2023
- Affectation des résultats 2023
- Entretien espaces verts et cimetière
- Aménagement jardin
- Prime pouvoir d'achat
- Questions diverses.

## **APPROBATION RAPPORT CLECT**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une réflexion de la compétence Voirie a été engagée et menée avec la Commission voirie de la 3CAG au cours de l'année 2023.

Aussi, à l'issue du cycle de travaux et conformément à l'avis de la Conférence des Maires du 16 novembre 2023, le Conseil Communautaire dans sa séance du 7 décembre 2023 a modifié l'intérêt communautaire de la compétence voirie, et a proposé de faire évoluer le financement de la compétence voirie, autour de 2 principes :

1. Une répartition du financement de la compétence voirie entre la 3CAG et les Communes :
  - a) Une « enveloppe intercommunale » dont la vocation sera de financer les grands travaux, les ouvrages d'Art, les travaux d'urgence, les mesures préventives contre les risques climatiques (coulées de boues, élagages...), l'entretien des chemins de randonnées », les panneaux de signalisation et l'entretien des ZAE. Cette enveloppe sera financée par les fonds propres de la 3CAG.
  - b) Une « enveloppe communale » dont la vocation sera de financer le fauchage, l'entretien ainsi que les travaux d'investissement des routes. Cette enveloppe sera financée par les communes via les retenues sur attribution de compensation. Le principe de droit de tirage sera mis en place sur une programmation pluriannuelle de travaux.
2. Une réévaluation des charges transférées de la compétence voirie :
  - a) Augmentation de 10% des AC actuelles sur la « part investissement » soit 42 579€ répartis entre les communes membres.
  - b) Augmentation de 50 000€ des AC actuelles sur la « part fonctionnement », répartis entre les communes membres.
  - c) Prévision d'une clause de revoyure chaque année afin de s'assurer de la bonne évaluation de la retenue par rapport aux dépenses engagées et aux recettes perçues par la communauté. Le cas échéant, les écarts donneront lieu à nouvelle évaluation de la CLECT et à une actualisation de la retenue sur attribution de compensation.

Monsieur le Maire explique le principe détaillé ci-dessus qui ont été abordés et approuvés par les membres de la CLECT à l'occasion de la réunion en date du 09 janvier 2024 ainsi que le tableau de réévaluation détaillé par commune concernant la réévaluation des charges de la voirie.

Monsieur le Maire propose au vote :

- d'approuver le contenu du rapport de la CLECT réunie en date du 9 janvier 2024 portant sur l'évaluation des charges transférées pour la compétence voirie,
- d'approuver le montant des charges transférées pour la compétence voirie de la commune, soit 34 223 € (reprendre le montant de votre commune indiqué dans le tableau),
- de charger Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité et notifié à la 3CAG.

**9 voix pour, 0 abstention, 0 contre**

## **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION**

---

Le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par Mme. Sylvie ALABRO, Receveur à la clôture de l'exercice.

### **Investissement**

Dépenses	Prévu	638 718,89 €
	Réalisé	338 639,77 €
	Reste à réaliser	222 526,00 €
Recettes	Prévu	638 718,89 €
	Réalisé	401 257,69 €
	Reste à réaliser	45 812,24 €

### **Fonctionnement**

Dépenses	Prévu	285 382,96 €
	Réalisé	131 710,39 €
	Reste à réaliser	0,00 €
Recettes	Prévu	285 382,96 €
	Réalisé	302 623,99 €
	Reste à réaliser	0,00 €

### **Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement	62 617,92 €
Fonctionnement	170 913,60 €
Résultat global	233 531,52 €

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Vu l'exposé de M. le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2022, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

**10 voix pour, 0 abstention, 0 contre**

## **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF**

---

Le conseil municipal vote le compte administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes (voir tableau précédent), le Maire s'étant retiré pour le vote.

**9 voix pour, 0 abstention, 0 contre**

## **AFFECTATION DES RÉSULTATS**

---

L'affectation des résultats est votée dans la continuité du précédent vote, selon les valeurs annoncées.

**10 voix pour, 0 abstention, 0 contre**

## **ENTRETIEN ESPACES VERTS ET CIMETIÈRE**

---

L'entretien des espaces verts de la commune est confié à la Régie Rurale du Faisanguet, le travail donne satisfaction. Une demande supplémentaire a été formulée pour l'entretien du cimetière.

Les devis sont présentés : 531,62 €/mois pour le village et 140,00 €/mois (sur 6 mois) pour le cimetière.

M. le Maire propose au vote d'accepter les devis présentés.

**10 voix pour, 0 abstention, 0 contre**

## **AMÉNAGEMENT JARDIN**

---

L'aménagement du jardin route de Bézéril est à l'étude.

Un devis d'environ 10 000 € a été élaboré par la société Zubiates qui réalise le lot VRD des travaux de l'ancien presbytère : retrait des clôtures béton existantes et nivellement du terrain. Le projet doit gagner en maturité, la décision est repoussée.

## **PRIME POUVOIR D'ACHAT**

---

Un décret portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics a été publié au Journal officiel le 1er août 2023. Pour la secrétaire de mairie de Lahas, Véronique Comère, le montant de la prime s'élève à 205,71 €.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'adoption de cette prime.

**10 pour, 0 contre, 0 abstention**

Note : cette délibération a déjà été votée en décembre mais son exécution a été différée, il était nécessaire de la reposer.

## **QUESTIONS DIVERSES**

---

Les travaux du bâtiment de l'ancienne école/mairie ont démarré, l'entreprise de gros œuvre a commencé la démolition. Les premières photos sont présentées. Pour l'instant, pas de mauvaise surprise, le bâtiment est sain. Cependant, le lot toiture va certainement devoir être revu à la hausse.

**FIN DE SÉANCE 22 H 45**

---